



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
7 avril 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

#### I. Introduction

1. Par sa résolution 1780 (2007), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) jusqu'au 15 octobre 2008 et m'a demandé de lui faire rapport sur l'exécution de son mandat tous les six mois et au plus tard 45 jours avant l'expiration de celui-ci. Le présent rapport couvre les principaux faits survenus depuis mon dernier rapport du 22 août 2007 (S/2007/503) et expose les progrès accomplis dans la mise en œuvre du mandat de la Mission, tel qu'il est défini dans les résolutions 1542 (2004), 1608 (2005), 1702 (2006), 1743 (2007) et 1780 (2007). Il présente également une étude préliminaire à l'élaboration d'un plan de consolidation.

#### II. Situation politique

2. Le Gouvernement haïtien a redoublé d'efforts pour se rapprocher des groupes politiques et renforcer les institutions publiques. La situation politique reste cependant fragile du fait de la persistance de divisions politiques et de la faiblesse des institutions publiques et qu'il n'y a pas eu d'amélioration notable des conditions de vie difficiles de la grande majorité de la population. Un grand nombre d'Haïtiens endurent des souffrances supplémentaires du fait de la récente augmentation des prix d'un bon nombre de produits et de denrées de première nécessité. D'autres tensions ont surgi, le public estimant qu'il y avait une détérioration de la sécurité, marquée par une recrudescence des enlèvements depuis décembre dernier. Ces tensions pourraient s'exacerber à l'approche de la campagne électorale pour le renouvellement du tiers du Sénat.

3. Des progrès remarquables ont été accomplis mais des différends entre les branches du Gouvernement ont failli compromettre le niveau de collaboration indispensable à une bonne gouvernance. Les branches du Gouvernement ont coopéré en vue de promulguer la législation indispensable à la réforme du système judiciaire. Cette collaboration s'est poursuivie dans d'autres domaines et a permis un accord sur un nouveau Conseil électoral provisoire (CEP) ainsi qu'une solution de consensus permettant à 10 sénateurs, dont le mandat arrivait à terme cette année,

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.



de garder leur siège jusqu'à l'adoption d'une nouvelle loi électorale. Au début de 2008, la Chambre des députés et le Sénat ont élu de nouveaux bureaux qui ont exprimé leur volonté d'œuvrer au renforcement de la coopération entre les deux chambres.

4. Le Président Préval a continué de souligner la nécessité de poursuivre la réforme des institutions de l'état de droit et la lutte contre la corruption et l'impunité. Dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion de l'ouverture de la quarante-huitième session parlementaire le 14 janvier 2008, il a souligné que le pays ne devrait pas compter sur une solution rapide à ses problèmes, mais que le peuple haïtien devait faire preuve de créativité et persévérer dans sa détermination à reconstruire le pays. L'appel qu'il a lancé à cette occasion à la constitution d'un partenariat entre les secteurs public et privé a été bien accueilli mais n'a toujours pas été suivi d'initiatives concrètes. Bien que son appel pour une réforme constitutionnelle, les doutes qu'il a exprimés au sujet de la création d'une armée et ses propos sur le renchérissement du coût de la vie aient suscité des critiques, ils ont amené les dirigeants politiques, le secteur privé et la société civile à avoir une large discussion sur ces questions.

5. Les tensions internes entre le Gouvernement et le Parlement ont connu leur paroxysme avec l'interpellation du Premier Ministre par la Chambre des députés le 28 février. Durant le débat qui a duré 10 heures, le Premier Ministre et les membres de son cabinet ont été soumis à de nombreuses questions portant sur la cherté de la vie, mais également sur la sécurité, la réforme de la justice et le développement de l'agriculture. À l'issue du débat, seuls les huit députés à l'origine de l'interpellation ont voté en faveur de la motion de censure contre le Gouvernement : 63 députés ont voté contre et 13 se sont abstenus. Si cette issue traduisait une approbation générale de l'approche adoptée par le Gouvernement, l'interpellation du Premier Ministre a cependant montré à quel point la collaboration politique était fragile et pouvait souffrir des frustrations du public. La dynamique politique en Haïti est également compromise par les enquêtes menées actuellement par une commission spéciale du Sénat chargée d'enquêter sur de hauts fonctionnaires soupçonnés d'avoir la double nationalité, ce qui est interdit par la Constitution. En outre, il ressort d'un certain nombre d'échanges publics et d'articles de presse que des tensions persistent entre le système judiciaire et la Police nationale d'Haïti (PNH).

6. La collaboration au niveau des experts entre des fonctionnaires haïtiens et leurs homologues de la République dominicaine s'est poursuivie, sous la forme d'échanges de visites par des hauts fonctionnaires portant sur l'état de droit. Des tensions ont surgi entre les communautés vivant le long de la frontière lorsqu'à la suite de rapports faisant état de cas de grippe aviaire dans le pays en décembre 2007, les autorités haïtiennes ont interdit l'importation de produits avicoles de la République dominicaine. L'interdiction a provoqué des pénuries de produits avicoles en Haïti et donné lieu à des manifestations de la part des fournisseurs haïtiens et dominicains. Cet épisode n'en souligne que davantage l'importance des efforts qui sont actuellement faits pour développer la coopération dans le domaine de la gestion de la frontière et améliorer les relations régionales.

7. Le 4 septembre 2007, les ministres de la défense de neuf pays latino-américains fournissant des contingents ont tenu une réunion à Port-au-Prince, au cours de laquelle ils ont réaffirmé leur volonté d'appuyer le processus de stabilisation en Haïti. Cette réunion a montré à quel point la solidarité régionale

était capitale pour la durabilité à long terme du processus de stabilisation. Le 6 mars 2008, lors du sommet du Groupe de Rio tenu en République dominicaine, Haïti a été officiellement admis comme membre du Groupe, ce qui était un jalon de plus vers l'intégration du pays dans les structures régionales.

## Élections

8. À la suite de larges consultations avec les partis politiques et la société civile, le Président Préval a nommé les membres du nouveau Conseil électoral provisoire le 11 décembre 2007. Un nouveau Directeur général du CEP a été nommé le 29 février 2008 en remplacement de l'ancien titulaire, qui avait démissionné six semaines après son entrée en fonctions. Le nouveau conseil a reçu mandat d'organiser les élections pour renouveler le tiers du Sénat, pour pourvoir les sièges devenant vacants et les élections indirectes aux assemblées municipales et départementales. Sa première tâche a été de soumettre au Gouvernement un projet de loi électorale qui a par la suite été transmis au Parlement pour examen.

9. La MINUSTAH apporte son concours, sur les plans de la logistique et de la sécurité, à la planification des élections sénatoriales tandis que la communauté des donateurs a exprimé sa volonté de fournir le financement nécessaire, principalement par l'intermédiaire du PNUD. La révision du fichier électoral par l'Office national d'identification, entreprise en collaboration avec l'Organisation des États américains, a permis à ce jour d'inscrire plus de 450 000 nouveaux électeurs.

## III. Appui aux institutions et renforcement de l'État

10. Les institutions chargées de la gouvernance se heurtent toujours à des problèmes tels que la pénurie de personnel qualifié, le manque d'infrastructures et l'insuffisance de ressources. L'importance de ces défis a été reconnue par le Président Préval, qui a fait de la modernisation de l'État une de ses principales priorités pour le reste de son mandat. En juillet 2007, le Gouvernement a approuvé un programme de réforme de l'État qui définit une vision pour la réforme de l'administration publique, fournit un cadre pour l'élaboration d'une politique de décentralisation et la mise en place des mécanismes d'exécution. Un comité de pilotage récemment créé est chargé de la réforme de l'administration et des ressources ont été dégagées sur le budget national. L'assistance généreuse de la communauté internationale, ajoutée à celle fournie par les organismes des Nations Unies, demeure indispensable pour relever les défis liés à cette importante réforme.

11. La MINUSTAH continue de fournir des avis d'experts ainsi qu'une assistance technique pour appuyer les principales institutions. La Mission coopère avec les dirigeants des deux chambres du Parlement en vue de renforcer les moyens législatifs en s'attachant surtout à fournir des ressources supplémentaires à certaines commissions, en améliorant la communication entre l'exécutif et le législatif et en permettant au public de suivre les sessions publiques du Parlement en assurant leur retransmission en direct.

12. La MINUSTAH aide le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales par le biais de projets à effet rapide ayant pour objet de renforcer la capacité des conseils municipaux en leur fournissant des avis techniques sur la gestion du budget

ainsi que pour la rénovation de 10 mairies, entreprise depuis juillet 2007. Afin d'assurer la transparence dans l'utilisation des fonds publics mis à la disposition des conseils municipaux, le Ministère a donné des instructions exigeant la liquidation des anciens comptes avant le décaissement de nouveaux fonds et a tenu de larges consultations avec les acteurs concernés dans tous les départements afin de veiller au respect des procédures financières. Entre-temps, la MINUSTAH a organisé divers forums publics à travers tout le pays à la fin de 2007 en vue de faciliter les débats sur les questions de gouvernance et de corruption.

13. La MINUSTAH a également appuyé les efforts que déploient les autorités haïtiennes pour renforcer la gestion de la frontière. La Commission présidentielle haïtienne sur le développement de la frontière a tenu, depuis octobre 2007, quatre réunions mensuelles auxquelles la MINUSTAH et d'autres partenaires internationaux ont pris part. Le but est de créer un conseil de coordination, présidé par le Premier Ministre et chargé de promouvoir l'élaboration d'une stratégie globale de gestion de la frontière, qui permette d'assurer un renforcement de la présence de l'État et d'examiner les questions touchant à l'immigration, aux douanes et à la sécurité. Le Gouvernement a désigné le Président de la Commission comme le coordonnateur intérimaire pour la gestion des frontières. Des fonctionnaires du Gouvernement de la République dominicaine ont également exprimé leur appui aux efforts que déploient les autorités haïtiennes pour renforcer la sécurité à la frontière et faciliter la coordination des activités à tous les niveaux.

14. La présence gouvernementale à la frontière terrestre et dans les principaux ports est insuffisante, qu'il s'agisse de l'infrastructure, des effectifs ou du matériel. Quant à la présence maritime nationale, seules les bases de Port-au-Prince et de Cap-Haïtien disposent de capacités de base, et les donateurs se sont engagés à aider le Gouvernement à établir une base supplémentaire aux Cayes. La présence de la MINUSTAH dans la région, telle que décrite plus loin, peut dans le court terme contribuer à assurer la sécurité et permettre de fournir un soutien logistique. Une assistance soutenue et coordonnée sera toutefois indispensable pour permettre à l'État de disposer de capacités suffisantes dans les domaines de la douane, de l'immigration ainsi que pour la protection de ses frontières.

#### **IV. Sécurité**

15. La sécurité s'est notablement améliorée depuis les opérations d'envergure menées contre les gangs au début de 2007, mais des causes potentielles d'instabilité subsistent. Depuis décembre, il y a eu une recrudescence de la criminalité et des enlèvements dans certains quartiers de Port-au-Prince. Entre décembre 2007 et février 2008, on a recensé 28 enlèvements contre 11 en moyenne au cours des six mois précédents. Selon de nombreuses indications, des gangs tenteraient également de se reconstituer.

16. Le nombre des manifestations dirigées contre le Gouvernement, notamment celles contre la vie chère, a augmenté. La MINUSTAH a recensé 164 manifestations de ce type au cours des six mois se terminant en août 2007 et 258 durant les six mois qui ont suivi. Certaines seraient organisées par des partis politiques et, bien qu'elles soient d'ampleur limitée, elles ont eu lieu dans un certain nombre de régions du pays. Il y a un risque de voir ceux qui estiment leurs intérêts menacés par les processus de réforme en cours chercher délibérément à fomenter davantage de

troubles, notamment en orchestrant des actes de violence. Dans les régions situées en dehors de la capitale, la situation est demeurée généralement calme mais des troubles et des lynchages ont été signalés. Les trafics illicites le long des côtes et par voie aérienne sont susceptibles de contribuer à l'instabilité, à l'instar des mouvements incontrôlés de biens et de personnes à travers la frontière terrestre. En l'absence d'autorités gouvernementales, les malentendus entre les communautés locales vivant dans la région frontalière ont généralement tendance à dégénérer.

17. En améliorant ses capacités et en devenant plus professionnelle, la Police nationale d'Haïti a renforcé son efficacité à appréhender les criminels et plusieurs cas de saisies de cargaisons de drogues ont été signalés. Les effectifs des forces de police demeurent très en deçà du minimum qu'il faudrait pour un pays de la taille d'Haïti; la police ne dispose que de ressources limitées et sa formation n'est pas assez approfondie. Aussi est-il indispensable que les forces militaires et les policiers de la MINUSTAH poursuivent leur engagement actif dans le pays.

18. La Mission continue de fournir un appui opérationnel à la PNH sous forme de patrouilles militaires dans tout le pays et d'opérations menées par la police qu'elle a formée dans les principales zones urbaines de Port-au-Prince, de Gonaïves et de Cap-Haïtien. Pour faire face aux menaces dans Port-au-Prince et ses environs et continuer à contrecarrer les activités criminelles, la MINUSTAH collabore étroitement avec les autorités nationales pour adapter son dispositif sécuritaire, en combinant les points de contrôle mobiles et fixes, en organisant des patrouilles plus robustes, en menant des opérations plus ciblées et en assurant une plus grande présence d'officiers à pied. La MINUSTAH fournit également une assistance ciblée à la Police nationale d'Haïti dans les efforts qu'elle déploie pour lutter contre les crimes graves et les enlèvements, tout en assurant la sécurisation d'endroits stratégiques tels que le pénitencier national.

19. En décembre, la Mission a déployé un personnel militaire et des policiers dans quatre points de passage frontaliers. Ce déploiement sera complété par un déploiement d'une unité de police formée à Hinche. Dans une deuxième phase, des forces de la Mission seront déployées aux abords des ports prioritaires, choisis d'un commun accord avec le Gouvernement. La sécurité est actuellement renforcée dans ces zones grâce à des patrouilles et sera complétée par une présence maritime. Ces efforts ont essentiellement pour objet de promouvoir la sécurité et de contribuer à étendre l'autorité de l'État. Ils devraient également permettre à l'État d'augmenter ses recettes et contribuer en outre à décourager les trafics illicites, en particulier des armes et des stupéfiants, qui ont des répercussions sur la stabilité du pays. L'engagement d'autres pays de la région, qui pourraient fournir des renseignements et organiser des patrouilles complémentaires, demeure essentiel au succès de ces opérations.

### **Réduction de la violence communautaire**

20. La MINUSTAH a continué d'appliquer son programme révisé de réduction de la violence communautaire qui est axé sur l'appui aux institutions, l'exécution de projets à haute intensité de main-d'œuvre, le contrôle des armes légères.

21. Un soutien logistique, financier et technique a été fourni à la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration en vue de renforcer ses capacités. L'approche stratégique adoptée par le Gouvernement à cet

égard est celle du « développement urbain » fondé sur la participation. La Mission appuiera les efforts que déploie le Gouvernement pour établir des forums communautaires dans neuf domaines prioritaires qui, de l'avis du Gouvernement, requièrent une attention immédiate. Ces forums bénéficieront de l'assistance d'un bureau de coordination que le Gouvernement a mis en place pour accélérer l'exécution des projets dans les communautés visées.

22. La MINUSTAH s'emploie également à assurer la stabilité au sein des communautés locales en s'attachant surtout à créer des emplois temporaires susceptibles de faciliter la réintégration des anciens éléments armés. Le 1<sup>er</sup> mars, la MINUSTAH a lancé six projets à haute intensité de main-d'œuvre dans des collectivités touchées par la violence, qui emploient 7 572 individus dont 214 individus anciennement armés, et sept autres projets seront lancés dans le courant des prochaines semaines. Tous ces projets ont été arrêtés en concertation avec les collectivités locales. La MINUSTAH aide également la Direction de l'administration pénitentiaire à exécuter, à l'intention de 200 individus devant être bientôt libérés, un programme pilote d'une durée de quatre mois pour la réintégration avant libération.

23. De plus, la MINUSTAH et le PNUD aident le Gouvernement à réviser la législation actuelle sur l'importation et le port d'armes et la mise en place d'un registre des armes. La MINUSTAH aide également la Police nationale d'Haïti à réformer son Service d'enregistrement des armes et un nouveau programme a débuté en février pour l'enregistrement d'environ 6 100 armes. La MINUSTAH a mené une campagne de mobilisation sociale et de sensibilisation qui avait pour objet de promouvoir une culture de la non-violence et s'adressait à près de 100 000 citoyens des collectivités locales.

## **V. Réforme des structures garantes de l'état de droit**

24. La réforme des structures garantes de l'état de droit est essentielle à la consolidation de la stabilité en Haïti. L'adoption d'un cadre légal pour l'indépendance du système judiciaire a été un pas significatif en ce sens, et vient compléter l'adoption intervenue plus tôt des plans de réforme de la police, du système judiciaire et du système pénitentiaire. Il faudra que ces plans soient accompagnés par des activités concrètes et que le financement international nécessaire pour appuyer ces processus de réforme soit assuré. Dans le cadre des efforts déployés par la MINUSTAH pour appuyer le développement simultané de l'ensemble des institutions garantes de l'état de droit, le PNUD, en consultation avec le Gouvernement, s'emploie à mettre sur pied un fonds mixte d'affectation spéciale pour la restauration de l'état de droit, qui pourrait faciliter la mobilisation et la coordination de l'aide internationale. Dans tous ces domaines, l'assistance et le soutien bilatéraux demeurent indispensables.

25. Pendant que ces processus de réforme à plus long terme se poursuivent, le Gouvernement s'emploie à renforcer la chaîne pénale en fournissant une assistance ciblée pour l'examen de dossiers à caractère prioritaire, afin de réduire le risque que les individus arrêtés pour crimes graves ne soient jamais inculpés ou présentés devant un tribunal, du fait que les éléments de preuve nécessaires n'ont pas été rassemblés, les procédures appropriées n'ont pas été suivies ou l'instruction n'a pas été faite comme il se doit. Le Président Préval a demandé l'assistance de la

MINUSTAH pour assurer un examen judiciaire efficace des dossiers prioritaires ayant trait à des enlèvements et au crime organisé.

### **Renforcement de la capacité de maintien de l'ordre en Haïti**

26. Durant la période considérée, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne le renforcement des moyens d'intervention de la Police nationale d'Haïti. Il reste cependant beaucoup à faire avant d'atteindre l'effectif total de 14 000 agents, considéré indispensable à l'exécution des tâches de police de base. Il faudra intensifier les efforts pour parvenir à l'effectif de 18 000 à 20 000 officiers en uniforme nécessaires pour mener l'ensemble des tâches liées à la sécurité, y compris celles pour la surveillance des côtes, le contrôle des frontières, la lutte contre l'incendie et le système pénal.

27. Les effectifs de la Police nationale d'Haïti sont actuellement de 8 444; mais un millier d'entre eux sont affectés en partie ou entièrement à d'autres tâches telles que la lutte contre l'incendie (144), la surveillance des côtes (69) et la surveillance dans les prisons (790). Sur les 7 441 officiers de police qui assurent exclusivement des tâches de police, 627 officiers issus de la dix-neuvième promotion de l'Académie de police au début de novembre 2007, ont été affectés à la nouvelle Brigade d'intervention motorisée de Port-au-Prince. La sélection pour la vingtième promotion de recrues de la police est en cours. Les activités de suivi et d'encadrement de la MINUSTAH, notamment dans le domaine de la formation sur le terrain, ont permis d'inculquer aux policiers en exercice une meilleure connaissance des valeurs de base et de porter leurs compétences au même niveau que celui des diplômés de l'Académie de police.

28. Dans le cadre du processus de certification, 3 588 dossiers en tout ont été examinés ou sont en cours d'examen dans cinq départements par des équipes mixtes comprenant des représentants de la Police nationale d'Haïti et de la MINUSTAH; les personnes concernées étaient en majorité des recrues de promotions précédentes de l'Académie de police. À ce jour, 61 recrues ont été révoquées à la suite de la vérification de leurs antécédents. En tout, 223 dossiers dont l'examen est terminé vont être remis aux autorités haïtiennes. L'examen des autres dossiers se poursuit.

29. La Mission continue de coopérer étroitement avec les autorités nationales, le PNUD et les donateurs afin de développer les capacités institutionnelles de la Police nationale d'Haïti, notamment en associant les policiers de la MINUSTAH à la formation, à l'élaboration des programmes, au suivi et à l'encadrement. Pour que sa contribution soit efficace, la Mission s'emploie à étoffer sa composante policière avec des spécialistes dans des domaines tels que l'investigation criminelle, la gestion des frontières, l'administration et la logistique.

30. À la demande du Président Préval, la MINUSTAH s'emploie en particulier à renforcer les capacités de la police judiciaire de la Police nationale d'Haïti, qui a un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre l'impunité et le grand banditisme. La MINUSTAH aide les autorités haïtiennes à élaborer un ensemble de réformes qui comprendrait des plans d'action pour l'évaluation des compétences et du comportement professionnel, la dotation en personnel, la réallocation des locaux à usage de bureaux, le matériel, les améliorations technologiques, la formation technique et déontologique. La capacité du laboratoire de la Police nationale d'Haïti sera accrue grâce à l'installation, dans les prochains mois, de dispositifs lui

permettant de relever les empreintes digitales et de procéder à des analyses balistiques.

31. La MINUSTAH a poursuivi ses efforts visant à promouvoir l'égalité des sexes au sein de la Police nationale d'Haïti en élaborant des matériels didactiques à l'intention des instructeurs de l'Académie de police et en formant des coordonnateurs des questions d'égalité entre les sexes au sein de la PNH. Une campagne de recrutement visant à encourager les femmes à servir dans les rangs de la police a été lancée. Elle a suscité des milliers de candidatures aux 150 postes proposés au titre de la vingtième promotion; en tout 710 femmes se sont présentées à l'examen d'entrée. À l'heure actuelle, les femmes représentent 6 % des effectifs de la Police nationale d'Haïti.

32. Les contributions annoncées ou versées par les donateurs bilatéraux en vue d'appuyer le plan de réforme de la police ont totalisé un montant d'environ 25 millions de dollars. Elles doivent permettre de construire un nouveau siège pour l'Inspection générale, de rénover des commissariats dans les départements du sud et de l'ouest, de construire une base maritime aux Cayes, de fournir du matériel pour les opérations de routine et d'agrandir l'Académie de police pour qu'elle puisse dispenser des cours de formation aux techniques de base simultanément à deux groupes de 750 recrues chacun. Ce dernier projet permettra, dans une grande mesure, d'atteindre l'effectif de 14 000 policiers mentionné plus haut. Le financement accordé au titre des projets à effet rapide a joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre de projets urgents de remise en état des infrastructures.

33. Dans l'intervalle, a été créée, en octobre 2007, une Commission présidentielle chargée d'étudier les moyens de renforcer la sécurité publique en Haïti. Dans son premier rapport publié en janvier, la Commission s'est penchée sur la politique en matière de défense et de sécurité nationale. Elle poursuivra ses consultations avec des acteurs nationaux et internationaux avant de présenter ses recommandations finales.

## **Le système judiciaire**

34. L'adoption de trois lois promulguées le 20 décembre a été un pas important dans le processus de réforme du système judiciaire. Elles portent sur l'indépendance du pouvoir judiciaire, la création d'un Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, de l'École de la magistrature et le statut des magistrats et constituent la base de la réforme du système judiciaire, en ce qu'elles prévoient des mesures de contrôle et disciplinaires, notamment un processus de certification et une inspection judiciaire, la gestion des carrières de la magistrature, une formation initiale unique pour les magistrats et un ajustement des traitements et des conditions de travail des magistrats. La Commission chargée du suivi de la réforme judiciaire (voir S/2007/503, par. 39), qui continue de jouer un rôle important pour ce qui est d'orienter et d'engager le processus de réforme, a facilité la réalisation du consensus nécessaire au Parlement. La MINUSTAH et le PNUD s'emploient actuellement à coordonner les activités menées par les pays donateurs pour appuyer l'application de ces lois.

35. Dans le cadre du document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté, le Gouvernement haïtien a adopté un plan de réforme triennal conforme aux cinq objectifs qui ont été définis à l'issue de larges

consultations avec les acteurs locaux et internationaux : la réorganisation et la modernisation du Ministère de la justice et de la sécurité publique; le renforcement du système judiciaire; l'amélioration de l'accès à la justice et de l'efficacité des tribunaux; la remise en état et le développement des établissements pénitentiaires; et la modernisation de la législation fondamentale. La réorganisation et le renforcement des capacités du Ministère, la mise en place du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et la réouverture de l'École de la magistrature devraient bénéficier d'une attention particulière.

36. La MINUSTAH fournit une assistance et des avis techniques au Ministère de la justice et de la sécurité publique ainsi qu'à l'École de la magistrature, en vue de préparer la réouverture de l'École. La Mission a formé 150 juges de paix à l'application des règles et réglementations internes, 60 procureurs et policiers à la procédure sommaire et 200 juges, policiers et membres du personnel médical aux investigations médico-légales. La MINUSTAH continue de tenir des réunions quotidiennes avec les acteurs judiciaires dans tout le pays afin d'améliorer la coordination entre le pouvoir judiciaire et la police, tout en assurant le suivi des séances du tribunal pénal et des dossiers sensibles. La MINUSTAH fournit également des avis ainsi qu'une assistance technique au Ministère de la justice et aux acteurs judiciaires et aide à coordonner les activités de soutien au niveau international afin de faire en sorte qu'il y ait une approche uniforme de la réforme judiciaire.

37. La Mission a poursuivi sa collaboration avec les autorités haïtiennes, les donateurs et d'autres acteurs en vue de permettre à ceux qui en ont besoin de bénéficier d'une aide judiciaire. Un premier pas sur cette voie a été la création, le 11 janvier 2008, d'un bureau d'aide judiciaire à Cité Soleil. Il est prévu d'ouvrir cinq autres bureaux dans le pays.

38. Les nouvelles lois et le plan de réforme triennal de la justice comportent des objectifs principaux assortis de calendriers pour leur réalisation. En raison du caractère délicat de ces questions et du temps que prendront les consultations, respecter ce calendrier pourrait s'avérer difficile. Ainsi, on prévoit que l'installation du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire pourrait prendre jusqu'à six mois. Pour que cette dynamique se poursuive, les autorités haïtiennes devront continuer de donner la priorité à ce processus.

## **Systeme pénitentiaire**

39. En adoptant le plan stratégique de la Direction de l'administration pénitentiaire, les autorités haïtiennes ont défini un processus de réforme du système correctionnel. La sécurité et la situation en matière des droits de l'homme dans les prisons haïtiennes demeurent toutefois délicates et appellent une attention urgente. Au 31 janvier 2008, plus de 6 600 individus étaient détenus dans 17 prisons qui, selon les normes internationales, ne devraient pas en accueillir plus de 1 088. Le Pénitencier national de Port-au-Prince compte actuellement 3 239 détenus dans des locaux ne devant en accueillir que 438.

40. Dans le pays, 82,75 % des détenus sont en détention préventive. Le Ministère de la justice et de la sécurité publique a pris des mesures pour examiner cette question dans le cadre des travaux de la Commission consultative sur la détention préventive prolongée, en réduisant la durée moyenne de la détention provisoire et en

augmentant le nombre des audiences. Les travaux de la Commission, dont le mandat a été étendu à l'ensemble des juridictions du pays pour une durée de six mois, ont permis de relâcher environ 550 personnes en détention préventive, ce qui représente 10 % du nombre total des personnes en détention préventive. Cependant, cette mesure n'a pas ralenti le flux des nouveaux détenus, ni réglé le problème que constitue l'absence de poursuites. Les décisions de la Commission ont en outre suscité des controverses et des interrogations quant à leurs incidences éventuelles sur la sécurité, leur cohérence et leurs motifs. De manière générale, il faudra des efforts plus systématiques pour arriver à réduire de façon significative le nombre des personnes en détention préventive.

41. La MINUSTAH a continué d'aider à assurer la sécurité des établissements pénitentiaires et à prendre des mesures immédiates pour répondre aux besoins urgents, tout en appuyant le processus de réforme à plus long terme. La Mission, de concert avec le PNUD, fournit des avis dans les domaines de la formation, de l'infrastructure, de la gestion des affaires, de la santé, de la politique et des opérations quotidiennes. Elle a également contribué à resserrer la coopération dans le domaine pénitentiaire entre les autorités d'Haïti et celles de la République dominicaine, qui ont échangé des visites et sont convenues d'élargir cette coopération, notamment dans le domaine de la formation.

## **VI. Droits de l'homme**

42. La situation en matière de droits de l'homme a continué de s'améliorer par rapport à la période faisant l'objet du précédent rapport et l'on a fait état de moins d'arrestations arbitraires, d'un meilleur respect des dates légales concernant les gardes à vue et d'une diminution des allégations de torture et de mauvais traitements par rapport aux années précédentes. Ces améliorations demeurent cependant précaires, d'où la nécessité d'accélérer les réformes institutionnelles en cours, qui reposent sur le respect des principes relatifs aux droits universels de l'homme. En outre, les réformes durables approfondies dans le domaine de l'état de droit et du renforcement des institutions prennent nécessairement du temps, mais il faudra cependant obtenir des résultats supplémentaires concrets et symboliques dans le court terme si l'on veut renforcer la confiance.

43. Au cours de la période considérée, la MINUSTAH a communiqué aux autorités haïtiennes des informations concernant quatre affaires dans lesquelles des individus auraient été tués par des agents de la Police nationale d'Haïti (PNH). L'Inspection générale de la Police nationale a continué d'accélérer ses efforts en vue de promouvoir la lutte contre l'impunité et d'encourager la responsabilisation de la Police nationale d'Haïti. La MINUSTAH a maintenu ses liens étroits de collaboration avec l'Inspection générale et le Bureau des commissaires de Port-au-Prince en vue de renforcer leur efficacité.

44. Le nombre accru de lynchages continue d'être hautement préoccupant. Entre août 2007 et janvier 2008, on a fait état de 66 incidents de cette nature qui auraient provoqué le décès de 30 personnes et auraient infligé des blessures à 45 autres. On a mentionné 18 incidents durant le seul mois de janvier. Bien que la Police nationale d'Haïti soit récemment intervenue de façon plus décisive, peu de lynchages ont fait l'objet d'une enquête officielle.

45. La MINUSTAH a continué d'appuyer l'adoption de textes législatifs visant à renforcer les capacités de l'Office de protection du citoyen (OPC), conformément aux principes de la Déclaration de Paris relatifs aux institutions nationales en matière de droits de l'homme, et s'est efforcée d'améliorer la visibilité de ce bureau grâce à l'élaboration de programmes communs. L'OPC a établi un petit nombre de petits bureaux régionaux, mais leur fonctionnement est handicapé par l'absence de moyens financiers et d'un cadre législatif adéquat.

46. Au cours de la période à l'examen, la MINUSTAH a organisé une formation à l'intention de policiers, de magistrats et d'organisations non gouvernementales nationales s'occupant des droits de l'homme ayant pour thèmes les droits de l'homme, l'application des lois et le respect des formes régulières. En coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, des journées d'études consacrées à l'établissement de rapports aux organes chargés de superviser le respect des traités internationaux ont été organisées à l'intention des représentants ministériels, préalablement à la création d'une commission interministérielle, qui sera chargée d'établir le deuxième rapport périodique du pays devant être soumis au Comité des droits de l'enfant.

### **Égalité des sexes**

47. En collaboration avec le Ministère à la condition féminine et aux droits de la femme ainsi qu'avec la Division de la promotion de la femme de l'ONU, la MINUSTAH a accueilli en février une délégation de haut rang et a appuyé le processus de validation du rapport initial établi par le Gouvernement au sujet de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La Mission a également œuvré avec le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en vue d'appuyer le Plan national d'action pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. D'après le résultat d'enquêtes nationales, il semblerait que les cas de violence familiale physique représentent les actes de violence contre les femmes dont il est le plus fréquemment fait état, suivis par la violence sexuelle. Il y aurait une augmentation du nombre de cas documentés de violence physique et sexuelle commis contre les femmes et les mineurs et une diminution du nombre de viols collectifs par rapport à la période 2004-2006. Il semble que l'amélioration de la sécurité, des possibilités de se faire entendre et de l'information incite davantage de victimes de violence sexuelle à solliciter une assistance.

48. Au cours de la période considérée, la MINUSTAH, de concert avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et les organisations non gouvernementales locales, a constitué un groupe de travail pour la promotion des droits politiques de la femme en vue de la tenue prochaine des élections sénatoriales et au-delà. La Mission a également continué de dispenser une formation aux fonctions d'encadrement aux femmes qui participent à la vie politique à tous les niveaux.

### **Protection de l'enfance**

49. L'amélioration de la situation en matière de sécurité a entraîné une réduction sensible du nombre d'enfants qui sont victimes de la violence armée. La situation

demeure néanmoins préoccupante à divers égards, notamment en ce qui concerne les enlèvements et le trafic des enfants et le viol des filles. Le nombre de mineurs en détention préventive prolongée a été porté à 266 en février 2008, contre 226 en juillet 2007, tandis que la situation des enfants placés dans des centres d'accueil demeure gravement préoccupante.

50. La MINUSTAH, le PNUD et l'UNICEF continuent d'œuvrer avec les Ministères de la justice et des affaires sociales afin d'améliorer l'administration de la justice pour les enfants qui se trouvent en détention et appuient les efforts du Gouvernement visant à renforcer le contrôle des centres d'accueil. La MINUSTAH et l'UNICEF ont dispensé une formation aux policiers dans quatre régions au sujet de la protection de l'enfance, et les efforts se poursuivent en vue de dispenser une formation dans tous les commissariats. Un dispositif de suivi et d'établissement des rapports a été mis au point avec la MINUSTAH, comme l'avait demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1612 (2005). La MINUSTAH, en association avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), a fourni un appui aux autorités nationales pour le transport de 47 enfants afin de leur permettre d'être réunifiés avec leur famille à Jérémie. Les enfants, âgés de 2 à 8 ans, avaient été victimes de la traite et ont été trouvés à Port-au-Prince en août 2007.

## **VII. Secours humanitaires, activités de relèvement et de développement**

### **Situation socioéconomique**

51. La consolidation de la stabilité en Haïti nécessitera – parallèlement aux efforts de maintien de la paix en cours – que des progrès mesurables soient accomplis en ce qui concerne la situation socioéconomique. Les liens étroits qui existent entre la sécurité et le développement ont été tout particulièrement mis en évidence par le mécontentement de plus en plus vif provoqué par la cherté de la vie.

52. L'adoption de palliatifs dans le court terme et leurs incidences sur la réalisation de progrès à long terme seront fonction pour l'essentiel des efforts de collaboration de la part des dirigeants politiques d'Haïti en ce qui concerne les décisions de politique générale et la manifestation de leur volonté politique, des initiatives que prendra le secteur privé ainsi que de l'engagement de l'équipe de pays des Nations Unies, des institutions financières internationales et des donateurs bilatéraux; les Haïtiens vivant à l'étranger pourraient également apporter une contribution. Les perspectives de relèvement du pays sur le long terme sont fonction de la ferme volonté des dirigeants du pays d'unir leurs efforts et d'éviter toute nouvelle situation de crise qui risquerait d'ébranler la confiance des investisseurs.

53. Sur le plan macroéconomique, la stabilisation de l'économie haïtienne a continué de progresser dans le cadre du programme relevant de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du Fonds monétaire international (FMI). En 2007, on estime que la croissance du produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 3,2 %, le ramenant ainsi à son niveau de 1991. En raison de l'accroissement de la population, le PIB par habitant demeure toutefois inférieur de 23 % à son niveau de 1991 et de 38 % au niveau record qui avait été enregistré en 1980. Le taux annuel d'inflation est tombé à 7,6 % en août 2007, soit une baisse de 24 % par rapport à son niveau d'août 2005, mais a depuis lors augmenté pour passer

à 11 % en janvier 2008. La monnaie est demeurée stable, et les réserves internationales ont été portées à 545 millions de dollars.

54. Le budget établi par les pouvoirs publics pour 2007-2008 prévoit une augmentation des dépenses – exclusion faite de l'assistance extérieure – de 0,6 % du produit intérieur brut, qui portera principalement sur l'éducation, la santé, la justice, la sécurité publique, l'agriculture, l'infrastructure et le développement du tourisme. D'après les estimations du FMI, le taux de croissance du produit intérieur brut se poursuivra en 2008 pour s'établir à 4,3 %. Les donateurs et les organismes des Nations Unies continuent de tenir régulièrement des réunions mensuelles avec le Premier Ministre pour veiller à ce que les dépenses des pouvoirs publics et l'assistance extérieure se renforcent mutuellement et soient coordonnées de façon adéquate. Un appui plus poussé de la part de la communauté internationale ainsi qu'un renouvellement de l'engagement de contribuer aux activités de coordination et de renforcer l'efficacité sont indispensables pour permettre de surmonter les difficultés structurelles et institutionnelles et pour aider à créer un environnement qui soit propice à l'investissement, lequel représente un élément essentiel pour permettre au pays de tirer parti de tout son potentiel dans des secteurs tels que le tourisme, le secteur manufacturier et l'agriculture.

55. En novembre 2007, à l'issue de consultations approfondies menées avec le concours du PNUD, le Gouvernement a soumis sa stratégie nationale pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté à la Banque mondiale et au FMI. La stratégie consacre le programme de développement d'Haïti et la stratégie qu'il entend poursuivre pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, et devrait constituer la base des futures stratégies en matière d'assistance. Le Gouvernement propose de consolider la stabilité macroéconomique et de renforcer les conditions favorisant une reprise durable de l'activité économique grâce à l'amélioration du climat commercial, au renforcement des capacités de l'administration publique, à la réforme de la gouvernance économique et à la remise en état et au développement des infrastructures sociales et matérielles. Le Gouvernement a lancé un appel en vue de l'organisation d'une conférence internationale de haut niveau, qui se tiendra à Port-au-Prince les 24 et 25 avril 2008. On espère qu'une telle conférence suscitera la conclusion d'un accord sur l'institution d'un cadre de financement et permettra d'établir des prévisions plus exactes et d'accroître le montant de l'appui budgétaire en faveur de la stratégie nationale pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté. Par ailleurs, la conférence offrira l'occasion de renforcer la coordination entre donateurs et d'examiner les mesures propres à améliorer l'efficacité de l'aide. Dans l'intervalle, l'équipe de pays des Nations Unies, en collaboration avec la MINUSTAH, a entrepris d'élaborer le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2009-2011, dont l'objet est d'appuyer la stratégie nationale pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté, définie par le Gouvernement.

56. Parallèlement au développement macroéconomique, il demeure urgent de remédier à la dureté de la vie quotidienne de la population haïtienne, dont 76 % gagnent toujours moins de 2 dollars par jour. La faiblesse du pouvoir d'achat demeure une préoccupation constante pour ce qui est des articles de consommation courante et des biens importés, qui représentent quelque 60 % des produits disponibles sur le marché. En outre, les augmentations récentes de prix de produits alimentaires de base tels que la farine, le riz et l'huile de table ont engendré des souffrances supplémentaires, tandis que l'accès aux services sociaux de base (soins

de santé, éducation, eau potable) demeure extrêmement limité. D'après la stratégie nationale pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté, seulement 2 communes sur 133 fournissent des services adéquats, tandis que 51 communes seraient très mal loties ou extrêmement mal loties. La persistance de la pauvreté extrême dans les zones rurales contribue notablement à la rapidité de la croissance de la population urbaine. De ce fait, Haïti est classé au 146<sup>e</sup> rang sur les 177 pays figurant dans l'indice de développement humain établi par le PNUD pour 2007/08.

57. La MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué de promouvoir, avec le Gouvernement, les donateurs et le secteur privé, les moyens de favoriser la distribution de « dividendes de la paix » aux communautés les plus vulnérables d'Haïti. Grâce à l'appui des donateurs, la composante militaire de la MINUSTAH a mené à bien une série de petits projets ayant pour objet de distribuer des dividendes de la paix à plus de 25 000 personnes dans les communautés les plus touchées par la violence. En outre, le nouveau fonds pour les secours, le relèvement et la réconciliation, financé par des donateurs multiples et géré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a été constitué et a pour objet de fournir des fonds rapidement et dans des conditions souples pour remédier aux lacunes en ce qui concerne les mesures prises face aux catastrophes naturelles ainsi que pour réaliser des activités de relèvement et de réconciliation. Les donateurs sont encouragés à contribuer à ce fonds.

58. La MINUSTAH continue également d'examiner avec la Banque mondiale la possibilité d'octroyer une subvention visant à appuyer les améliorations d'infrastructure, ce qui faciliterait les activités opérationnelles et donnerait un élan au développement économique local. On estime qu'en 2007, plus de 80 000 mois d'emploi ont été créés par le biais de l'exécution des activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'OMI, du PNUD et du Programme alimentaire mondial (PAM). Parallèlement aux plans des pouvoirs publics visant à tripler l'ampleur du Programme d'impact communautaire afin de promouvoir la création d'emplois au niveau local et de permettre aux entrepreneurs des collectivités locales de reconstituer leurs capitaux, il sera d'importance cruciale d'élargir la portée des initiatives de création intensive d'emplois, tant au niveau des bénéficiaires qu'à celui des régions. L'engagement pris par le Gouvernement de mettre en place une stratégie nationale de gestion des bassins versants, qui bénéficie de l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies, est un pas important dans cette direction, dans la mesure où cette stratégie permettra la restauration de l'environnement et la création de nombreux emplois, souvent dans des zones vulnérables.

## **Secours humanitaires**

59. Durant la période faisant l'objet du présent rapport, plusieurs cyclones et tempêtes tropicales ont très fortement touché Haïti. Les dégâts les plus graves ont été infligés par les cyclones Dean au mois d'août et Noël au mois d'octobre, qui ont touché plus de 40 000 familles. La MINUSTAH a apporté un soutien important dans les zones touchées en procédant à des évacuations de masse, en effectuant des vols d'hélicoptères et en procédant à des évaluations de terrain ainsi que par la distribution de secours. Les mesures prises par le Gouvernement face à ces situations d'urgence ont reçu l'appui des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des organisations associées. La fourniture de

l'assistance a été facilitée par une subvention octroyée par le Fonds central des Nations Unies pour les interventions d'urgence ainsi que par des fonds provenant de plusieurs donateurs. L'UNICEF a appuyé la fourniture de trousse de hygiène et de couvertures et facilité l'accès à l'eau potable, le PAM a distribué plus de 130 tonnes de divers produits alimentaires, et l'Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé (OPS/OMS) a facilité l'accès aux soins médicaux. En outre, l'OMI a amélioré les conditions de vie dans les abris temporaires et a apporté son concours aux efforts de remise en état, tandis que, de son côté, la FAO a lancé des projets de remise en état portant sur la distribution de semences et d'autres ressources agricoles dans les zones les plus touchées. Du fait des graves dégâts subis par les récoltes, plusieurs régions du pays ont été plus vulnérables en matière de sécurité alimentaire. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires effectue actuellement une enquête de base visant à améliorer l'évaluation des besoins communs à la suite de catastrophes naturelles, tout en améliorant les plans d'intervention et en renforçant les mécanismes de coordination et de réponse humanitaires.

60. Le 5 novembre 2007, le Gouvernement a lancé une campagne de vaccination de masse dans tout le pays, grâce à l'appui fourni par l'OPS/OMS, l'UNICEF et la MINUSTAH, qui ont joué un rôle crucial en assurant l'appui voulu en matière de sécurité et de soutien logistique. À ce jour, 397 315 enfants âgés de moins de 5 ans ont été vaccinés contre la polio; 1 848 200 (âgés de 1 à 19 ans), contre la rougeole et la rubéole; et 123 216 femmes en âge de procréer, contre la diphtérie et le tétanos. Au total 624 406 enfants d'âge scolaire ont reçu un traitement vermifuge dans cinq départements. En janvier 2008, le Gouvernement, en coopération avec l'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, les donateurs bilatéraux et les institutions financières internationales, a adopté un plan de mise en œuvre de la Stratégie nationale d'éducation pour tous. Dans le cadre de ce programme, essentiellement destiné aux femmes enceintes et aux enfants souffrant de malnutrition, le PAM a distribué plus de 15 000 tonnes de produits alimentaires à plus de 670 000 bénéficiaires. La Mission a continué d'apporter son appui à la plate-forme de personnes vivant avec le VIH/sida et, conjointement avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, a mis en place un programme de formation à la communication destiné aux personnes atteintes du VIH. Deux sessions de dépistage du VIH, ayant pour objet d'identifier les moyens de renforcer les interventions conformément au plan stratégique national multisectoriel de lutte contre le VIH pour la période 2008-2012, se sont tenues dans les neuf centres multimédias de la MINUSTAH, avec la participation du Ministère de la santé et d'organisations locales. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a continué d'appuyer la gestion opérationnelle des neuf centres multimédias, qui favorisent le dialogue avec la société civile, les médias locaux et les autorités.

## **VIII. Conduite et discipline**

61. La MINUSTAH a poursuivi l'exécution de la stratégie de prévention, de maintien de l'ordre et d'assistance aux victimes, qui avait été approuvée, afin de remédier au problème de l'abus et de l'exploitation sexuels. Au cours de la période à l'examen, une formation a été dispensée directement à 3 070 membres de la Mission, à savoir 1 486 militaires, 793 policiers et 791 personnels civils et

internationaux. La Mission a eu communication de 10 allégations d'abus et d'exploitation sexuels qui ont été transmises au Bureau des services de contrôle interne, pour enquête. Au total, 123 militaires et 1 policier originaires de sept pays ont été rapatriés pour des motifs disciplinaires.

62. Ce nombre total englobait un groupe de 111 militaires sri-lankais, qui ont été rapatriés au début de novembre 2007, avec la coopération des autorités de Sri Lanka, à la suite d'allégations d'exploitation et d'abus sexuels. Des poursuites judiciaires ont été engagées au niveau national, sur la base des conclusions des enquêteurs du Bureau et de Sri Lanka qui avaient été déployés en Haïti.

## **IX. Élaboration d'un plan de consolidation**

63. Des progrès notables ont été accomplis sur la voie de la stabilisation en Haïti en un laps de temps relativement bref. Ces résultats demeurent néanmoins fragiles et pourraient se détériorer rapidement s'ils ne sont pas consolidés par de nouveaux efforts soutenus et coordonnés dans les domaines prioritaires. Si c'est aux Haïtiens eux-mêmes qu'incombe principalement la tâche de réaliser la stabilité dans le pays, la MINUSTAH, de concert avec l'ensemble de la communauté internationale, a également un rôle essentiel à jouer.

64. Dans cette optique, la MINUSTAH a engagé un processus de consultations avec les autorités haïtiennes afin de définir des critères permettant d'évaluer la consolidation des progrès réalisés en ce qui concerne la stabilisation, comme l'avait demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1780 (2007). Comme il est indiqué dans le présent rapport, il ressort de ces discussions initiales que les principaux indicateurs pourraient inclure :

a) La poursuite des progrès dans le règlement des différends politiques par le dialogue et en menant à bien une série d'élections dont le point culminant serait l'installation sans heurt d'un président et d'un parlement élus démocratiquement en 2011;

b) L'établissement d'une structure durable en matière de sécurité qui permettrait à Haïti de faire face aux menaces potentielles dans le pays et le long de ses frontières terrestres et maritimes, tout en respectant les normes internationales et les libertés individuelles. Il s'agirait notamment de constituer une force de police se composant de 14 000 agents, dont la mise en place aurait lieu d'ici à 2011, et de créer des structures institutionnelles connexes, comme il est stipulé dans le plan de réforme de la Police nationale d'Haïti, ainsi que des dispositifs adéquats en vue d'assurer la sécurité le long des frontières;

c) L'établissement d'un système judiciaire et pénal indépendant et crédible qui respecte et fasse appliquer les droits de l'homme et auquel tous les citoyens puissent avoir accès. Dans le domaine du système judiciaire, les principaux éléments permettant de mesurer les progrès pourraient être la constitution du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et la mise en place progressive d'un processus de certification. Il s'agirait également de rouvrir l'École de la magistrature et de progresser en ce qui concerne la formation d'un nombre suffisant de magistrats, de procureurs et autres acteurs du système judiciaire. L'achèvement des enquêtes et le procès de certains des auteurs les plus notoires d'actes de corruption et de criminalité organisée pourraient également engendrer une situation

toute différente grâce au renforcement de la confiance dans le système judiciaire. Dans le cadre du système pénal, il est impératif d'entreprendre, conformément au plan de réforme, les améliorations d'infrastructure requises afin d'empêcher toute violation grave des droits de l'homme dans le cas des personnes risquant d'être incarcérées ainsi que de faciliter la réinsertion de ceux qui sont sortis de prison;

d) L'extension de l'autorité de l'État dans le pays tout entier grâce à la création d'institutions étatiques légitimes, transparentes, responsables et démocratiques, jusqu'au niveau local, ayant la capacité voulue pour recueillir et décaisser des fonds en faveur de la population, y compris en ce qui concerne la mise en place d'un système viable de gestion des frontières.

Indépendamment des objectifs pour lesquels des responsabilités sont dévolues à la MINUSTAH, l'instauration d'une stabilité durable nécessitera une amélioration tangible du niveau de vie de la population et la création de conditions propices à la relance économique. Les principaux indicateurs de progrès pourraient comporter notamment la fourniture de services de base tels que les soins de santé et l'éducation, parallèlement à l'accroissement des recettes fiscales de l'État, une augmentation notable du produit intérieur brut (avec la perspective d'une croissance soutenue durant plusieurs années consécutives), une hausse du taux d'emploi et une augmentation de l'investissement interne et étranger direct.

65. Dans mon prochain rapport, sur la base des discussions qui se tiennent actuellement entre la Mission et les autorités haïtiennes, j'ai l'intention de communiquer des détails supplémentaires en ce qui concerne ces objectifs qui se renforcent mutuellement, notamment en définissant de nouveaux points de repère permettant de mesurer les progrès accomplis.

66. La réalisation de progrès en ce qui concerne ces points de repère permettrait d'orienter les activités et la configuration futures de la Mission et faciliterait ses efforts de coordination avec les principaux partenaires. La réalisation de certains de ces objectifs dépasse les capacités de la Mission et va au-delà de son mandat. Cela contribuera néanmoins à identifier les conditions à réunir pour faire en sorte que la stabilité puisse être maintenue durablement par les autorités haïtiennes, avec l'appui des acteurs de développement bilatéraux, régionaux et multilatéraux, ainsi qu'à évaluer les progrès accomplis par le pays en vue d'atteindre un seuil critique de stabilité, grâce auquel il n'y aurait pas lieu de prévoir une autre opération de maintien de la paix.

## **X. Appui à la Mission**

67. Outre les tâches de routine, les principales activités d'appui à la Mission ont été la facilitation logistique des opérations de déploiement militaire et policier aux quatre points de passage des frontières terrestres avec la République dominicaine. Des visites de reconnaissance dans huit emplacements portuaires frontaliers ont été effectuées aux fins du déploiement des avoirs maritimes lorsqu'ils deviendront disponibles.

68. Au cours de la période considérée, la MINUSTAH a continué d'intégrer la sensibilisation et la formation en matière de VIH/sida dans les activités de la Mission. Au total 3 575 personnes ont à présent été sensibilisées grâce à l'organisation de sessions d'information. La MINUSTAH a continué de promouvoir

et d'assurer la prestation de services d'accompagnement psychologique et de dépistage dans deux sites permanents et par l'entremise d'une équipe mobile. À ce jour, plus de 1 200 tests ont été effectués.

69. Depuis août 2007, 3 membres du personnel de la MINUSTAH sont décédés, 23 ont fait l'objet d'une évacuation sanitaire en dehors d'Haïti et 32 d'une évacuation sanitaire vers des centres hospitaliers plus importants d'Haïti. Des menaces graves continuent de peser sur le personnel de la Mission.

## **XI. Aspects financiers**

70. Par sa résolution 61/284, l'Assemblée générale a décidé d'allouer à la MINUSTAH un montant total de 535 372 800 dollars, soit 44 614 400 dollars par mois, pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008. Le projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 a été présenté à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine lors de la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session.

71. Au 30 novembre 2007, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSTAH se chiffraient à 418,8 millions de dollars. Le montant total des contributions non réglées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix à cette date s'élevait à 3 153 800 000 dollars.

72. Au 31 janvier 2008, les montants dus aux pays qui fournissent à la MINUSTAH des contingents et des unités de police constituées s'élevaient au total à 101,8 millions de dollars. Le remboursement des sommes dues au titre des contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 mai 2007 et jusqu'au 31 mars 2007, selon l'échéancier de versements trimestriels.

## **XII. Observations**

73. Depuis mon précédent rapport, des progrès importants ont été accomplis dans des domaines clefs, ce qui donne un sentiment d'espoir tout en mettant en relief la nécessité de poursuivre les efforts. La poursuite de la collaboration avec les responsables politiques a permis d'adopter un cadre juridique s'appliquant au pouvoir judiciaire et de parvenir à un accord sur le mandat des sénateurs ainsi que sur la création d'un nouveau conseil électoral provisoire. En outre, grâce à la contribution de la MINUSTAH sur le plan militaire et en matière de police, la situation sécuritaire s'est considérablement améliorée. En coopération avec les autorités haïtiennes, la Mission a modulé son orientation et ses opérations de manière à faire face à la criminalité dans la capitale. La Mission a également amorcé son redéploiement le long des frontières du pays afin de renforcer l'autorité de l'État. Des progrès sensibles, encore que progressifs, ont été enregistrés en ce qui concerne l'application des programmes de réforme de l'état de droit, parallèlement au renouvellement des efforts visant à renforcer d'autres institutions étatiques. Les indicateurs macroéconomiques ont continué de s'améliorer et le pays a enregistré une croissance économique dépassant celle qui avait été concevable depuis plusieurs dizaines d'années.

74. Toutefois, les risques de régression sont toujours présents. Les tensions entre les différents acteurs politiques ainsi qu'entre les branches du Gouvernement

constituent des entraves au processus de réforme. De pair avec l'augmentation du nombre d'enlèvements et la persistance des rumeurs de reconstitution des groupes armés, cette situation a eu des répercussions négatives au sein de l'opinion publique. La capacité institutionnelle du pays reste limitée, compromettant ainsi le respect de l'état de droit et la prestation des services publics de base et ayant un impact défavorable sur le climat en matière d'investissement. Dans l'intervalle, les difficultés rencontrées pour faire en sorte que l'environnement macroéconomique positif se traduise par des améliorations tangibles des conditions de vie ont non seulement imposé des souffrances réelles à la population, mais ont aussi contribué au risque d'un retour à l'instabilité. Face à ces difficultés, l'adoption de mesures économiques palliatives sur le court terme pourrait faire une différence cruciale.

75. Il est impératif que tous ceux qui participent à la stabilisation en Haïti redoublent d'efforts pour permettre au pays de saisir cette occasion historique qui leur est offerte d'émerger des cycles destructeurs du passé. La responsabilité principale à cet égard incombe aux dirigeants et aux institutions d'Haïti, dont la collaboration est indispensable à la poursuite des progrès. Il appartient au pouvoir exécutif et au pouvoir judiciaire de persévérer en vue de définir conjointement des stratégies pour l'avenir et pour leur mise en application. De même, l'efficacité des institutions judiciaires et du maintien de l'ordre exige que celles-ci coopèrent et que cette coopération soit visible. Toute perception de divergences entre ces institutions ne manquera pas de les affaiblir l'une et l'autre. Ces efforts doivent être appuyés par le secteur privé, dont les initiatives et les ressources revêtent une importance cruciale, ainsi que par les décideurs, qui peuvent contribuer à favoriser l'engagement de la population dans ce qui doit être un vaste effort ayant pour objet de créer un avenir meilleur.

76. Une forte participation de la communauté internationale demeure indispensable à la poursuite des progrès. La contribution de la composante militaire et de la composante police de la MINUSTAH est toujours essentielle si l'on veut continuer à faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité et à la criminalité, tout en forgeant un sentiment de sécurité et en appuyant l'autorité de l'État le long des frontières – domaine dans lequel la participation des autres pays de la région est également nécessaire pour que l'action menée soit efficace. La participation de la MINUSTAH à la réforme de l'état de droit et à d'autres domaines clefs sur le plan de la stabilité demeure indispensable au renforcement efficace des institutions étatiques. La réforme institutionnelle ne peut réussir sans un appui bilatéral notable. On espère que la constitution d'un fonds d'affectation spéciale pour le respect de l'état de droit représentera un moyen utile d'acheminer l'assistance dans ce domaine. La coordination des efforts des donateurs et des efforts déployés avec l'équipe de pays des Nations Unies et les institutions financières internationales est également un élément crucial en vue de permettre l'amélioration de la situation socioéconomique, qui est inextricablement liée à la réalisation de la stabilité.

77. Des efforts soutenus seront indispensables pour assurer le succès du processus de stabilisation. L'établissement d'un plan de consolidation assorti de points de repère mesurables, ainsi qu'il a été demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1780 (2007), pourrait permettre d'éviter un désengagement prématuré qui, comme on l'a constaté dans d'autres lieux, peut entraîner l'annulation à bref délai de toutes les réalisations accomplies. Comme il est indiqué dans le présent rapport, la MINUSTAH a amorcé l'établissement d'un plan de cette nature, sur la base de la tenue de consultations avec les autorités haïtiennes. Je ne manquerai pas

de donner des détails plus précis sur ce plan, notamment en ce qui concerne les points de repère pertinents, dans mon prochain rapport au Conseil de sécurité.

78. En conclusion, je souhaite exprimer ma sincère reconnaissance à mon Représentant spécial, Hédi Annabi, ainsi qu'aux hommes et aux femmes de la MINUSTAH, dont le dévouement et la ferme volonté d'assurer la stabilisation en Haïti font une différence cruciale, ainsi qu'aux gouvernements qui ont fourni des contingents et des policiers à l'opération.

## Annexe I

**Mission des Nations Unies pour la stabilisation  
en Haïti : pays fournissant des militaires  
et des contingents (au 26 mars 2008)**

<i>Pays</i>	<i>Officiers</i>		<i>Soldats</i>		<b>Total</b>
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	
Argentine	–	9	22	530	<b>561</b>
Bolivie	–	3	6	209	<b>218</b>
Brésil	–	14 <sup>a</sup>	6	1 193 <sup>b</sup>	<b>1 213</b>
Canada	–	4	–	–	<b>4</b>
Chili	–	6	6	487	<b>499</b>
Croatie	–	3	–	–	<b>3</b>
Équateur	–	1	–	66	<b>67</b>
États-Unis d'Amérique	1	3	–	–	<b>4</b>
France	–	2	–	–	<b>2</b>
Guatemala	–	5	7	107	<b>119</b>
Jordanie	–	10	–	750	<b>760</b>
Népal	–	11	13	1 086	<b>1 110</b>
Pakistan	–	1	–	–	<b>1</b>
Paraguay	–	–	–	31	<b>31</b>
Pérou	–	5	–	205	<b>210</b>
Philippines	–	2	11	144	<b>157</b>
Sri Lanka	–	10	–	950	<b>960</b>
Uruguay	–	13	55	1 078	<b>1 146</b>
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>102</b>	<b>126</b>	<b>6 836</b>	<b>7 065</b>

<sup>a</sup> Y compris le commandant de la Force.

<sup>b</sup> Y compris un officier bolivien qui est au service du contingent brésilien.

## Annexe II

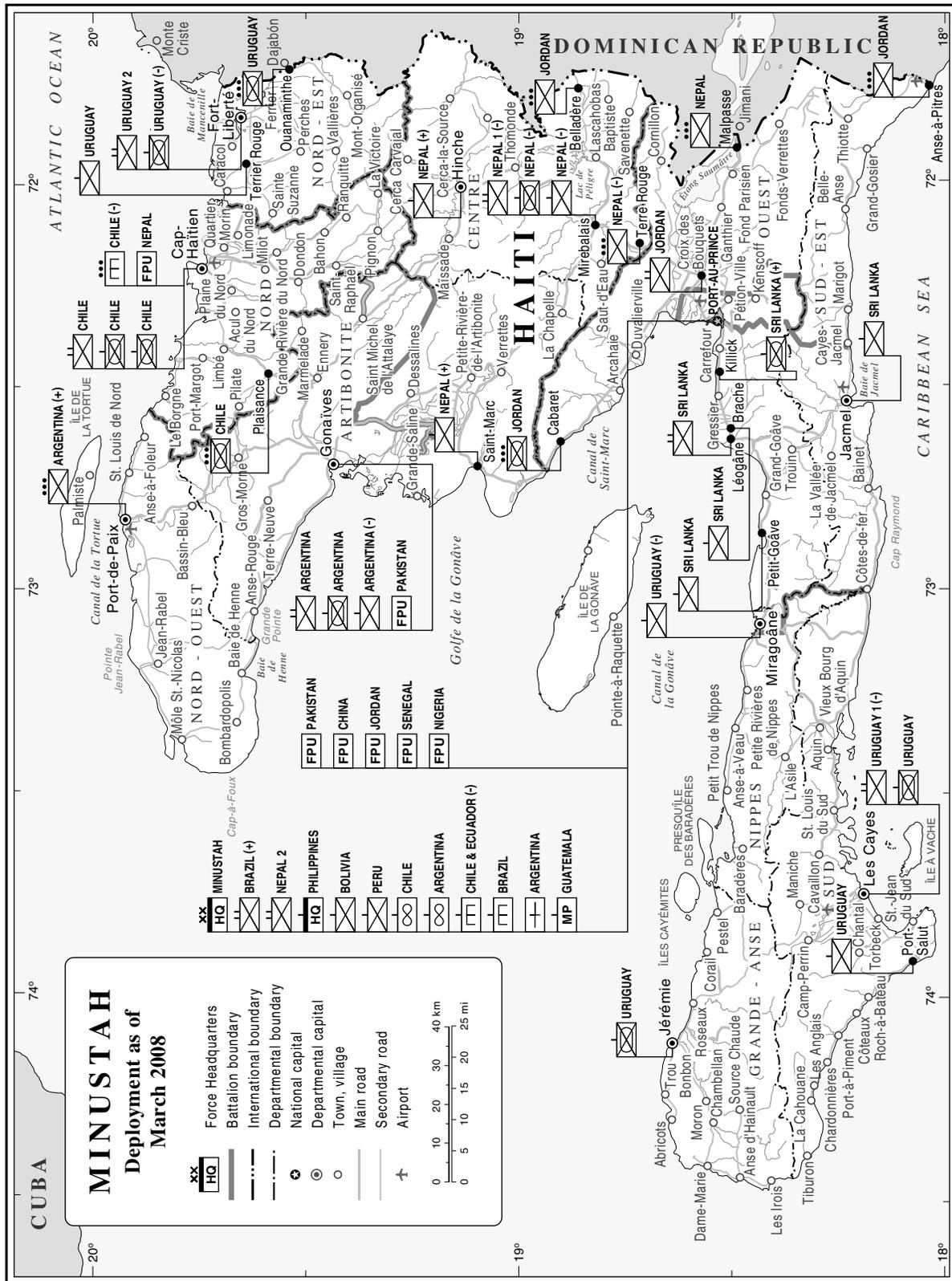
**Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti :  
pays fournissant des membres de la police civile  
et des unités de police constituées (au 26 mars 2008)**

<i>Pays</i>	<i>Membres de la police civile</i>		<i>Unités de police constituées</i>		<b>Total</b>
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	
Australie	–	–	–	–	–
Argentine	–	4	–	–	4
Bénin	–	61	–	–	61
Brésil	–	4	–	–	4
Burkina Faso	–	19	–	–	19
Cameroun	1	23	–	–	24
Canada	7	87	–	–	94
Chili	1	13	–	–	14
Chine	–	9	8	117	134
Colombie	–	2	–	–	2
Côte d'Ivoire	3	34	–	–	37
Croatie	–	1	–	–	1
Égypte	–	29	–	–	29
El Salvador	–	3	–	–	3
Espagne	3	43	–	–	46
États-Unis d'Amérique	3	42	–	–	45
Fédération de Russie	–	4	–	–	4
France	4	53	–	–	57
Grenade	–	3	–	–	3
Guinée	4	84	–	–	88
Italie	–	5	–	–	5
Jordanie	–	19	–	290	309
Madagascar	–	1	–	–	1
Mali	–	47	–	–	47
Népal	2	23	7	118	150
Niger	1	65	–	–	66
Nigéria	–	6	38	87	131
Pakistan	–	–	–	250	250
Philippines	5	12	–	–	17
République centrafricaine	–	1	–	–	1
République démocratique du Congo	–	2	–	–	2
Roumanie	8	16	–	–	24
Rwanda	–	11	–	–	11
Sénégal	–	64	–	83	147
Serbie	1	4	–	–	5
Sri Lanka	–	33	–	–	33
Tchad	–	1	–	–	1
Togo	–	3	–	–	3
Turquie	2	58	–	–	60

---

<i>Pays</i>	<i>Membres de la police civile</i>		<i>Unités de police constituées</i>		<b>Total</b>
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	
Uruguay	–	4	–	–	<b>4</b>
Yémen	–	1	–	–	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>894</b>	<b>53</b>	<b>945</b>	<b>1 937</b>

---



Department of Field Support  
Cartographic Section

Map No. 4224 Rev. 20 UNITED NATIONS  
March 2008